Dépenses du gouvernement

On peut supposer que ce serait le Parlement qui serait appelé à approuver les recommandations du comité dont le député recommande la création. En somme, ce serait le Parlement qui établirait le montant des dépenses globales. Je ne sais pas quels critères nous pourrions utiliser, mais il me semble qu'on pourrait prendre comme repère une certaine proportion du produit national brut. Nous déterminerions à l'avance quelle proportion du PNB servirait aux fins fédérales. Ensuite, nous pourrions répartir la somme selon l'ordre des priorités. Cet ordre de priorités dont il serait tenu compte et par le comité et par le Parlement, serait un bon moyen de donner un sens des responsabilités à tous les députés, chose qui fait défaut à l'heure actuelle. Naturellement, ce ne serait pas facile, mais chaque député serait responsable de ses actes. Ils ne pourraient plus rejeter le blâme sur le gouvernement ou sur quelqu'un d'autre si leur projet favori n'était pas subventionné. Si, par exemple, on accordait la priorité à la construction d'une route aux dépens d'une autre route ailleurs au pays, les deux députés intéressés seraient également responsables de la décision ultime quant à l'affectation des crédits.

C'est dans cette optique, monsieur le Président, que j'ai le plaisir de souscrire aux idées que nous a présentées aujourd'hui le député de Mississauga-Sud. Si cette mesure était mise en vigueur, je suis certain que cela contribuerait grandement à redonner au Parlement son rôle historique de protecteur des deniers publics.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, au premier coup d'œil, la motion à l'étude semble assez attrayante pour les parlementaires. Une lecture rapide de cette motion pourrait donner l'impression que la mesure proposée permettrait au Parlement de jouer un rôle accru en ce qui trait au contrôle des dépenses et de forcer le gouvernement à mieux rendre compte de ses actes, ce qui est évidemment le mot de passe sur la colline du Parlement. Après tout, la raison d'être du Parlement, c'est de tenir le gouvernement comptable de ses actes. Le Parlement est un moulin à paroles, mais les débats doivent avoir un but. L'objet de nos discussions est de s'assurer que les programmes que nous approuvons soient bien administrés; que l'orientation politique soit valable; que les mesures soient judicieusement choisies. En d'autres termes, il faut nous assurer que les crédits que nous approuvons sont dirigés vers les secteurs où les besoins sont les plus criants. Une fois que ces programmes sont en place, monsieur le Président, il incombe au Parlement de veiller à ce qu'ils continuent d'être administrés conformément aux modalités approuvées par le Parlement; que les responsables n'en changent pas l'orientation; que ces programmes ne soient pas détournés, contrairement à la volonté du Parlement.

L'évaluation des programmes est une tâche difficile que l'on ne peut guère imposer aux politiques. Si telle était notre tâche, même dans le cadre du comité élargi que propose le député, alors nous aurions besoin de l'aide de nombreux spécialistes pour évaluer tous les programmes gouvernementaux. Voilà le reproche que je ferais au parrain de cette motion. Celle-ci me semble de portée trop étroite. Il y est surtout question des dépenses. Cependant, pour être vraiment responsable, la Chambre devrait s'assurer que les programmes qui entraînent ces dépenses continuent de respecter les priorités et les objectifs du gouvernement que le Parlement a approuvés.

Le gouvernement canadien reconnaît depuis longtemps la nécessité de posséder son système de comptabilité interne. Le député d'Algoma (M. Foster) a signalé à juste titre l'existence de ce système. Il est bon que les Canadiens sachent que le gouvernement a mis au point un admirable système qu'il ne cesse d'améliorer afin d'évaluer ses programmes. Ce dernier a été implanté dans les années 1960. Parmi ses améliorations, signalons la création de l'Office du contrôleur général et l'adoption du Système de gestion des secteurs de dépenses. Par ailleurs, notre Budget des dépenses est maintenant beaucoup plus facile à consulter. Ces documents sont beaucoup plus précieux pour les parlementaires qui étudient les prévisions en comité. Le Conseil du Trésor a affecté des personnes à l'évaluation permanente dans tous les ministères. Il y a donc moyen, au fur et à mesure, d'apporter des modifications au système. Le vérificateur général, qui est lui-même au service du Parlement, s'est intéressé au système qu'il assimile à une analyse coût-efficacité.

Les mesures d'évaluation n'ont pas toujours été aussi satisfaisantes qu'aujourd'hui au gouvernement. Ainsi, chaque ministère est tenu d'évaluer non pas seulement les nouveaux programmes qui entreront en vigueur, mais bien tous les programmes, lesquels font l'objet d'une étude tous les trois ou cinq ans. Cela permet de constater si les sommes dépensées ont été efficacement et effectivement appliquées à la poursuite des objectifs que le gouvernement s'est fixés et que le Parlement a entérinés. Le contrôleur général, dont j'ai déjà parlé, surveille l'exécution de ces activités.

Je voudrais signaler brièvement les mesures que ce système d'évaluation des programmes impose aux ministères. Elles sont de trois ordres: tout d'abord, il y a lieu d'étudier les programmes par rapport à la conjoncture socio-économique et aux objectifs actuels du gouvernement; ensuite, on analyse dans quelle mesure les programmes ont permis d'atteindre les objectifs souhaités puis, troisièmement, on cherche à augmenter le rapport coût-efficacité grâce à certaines améliorations ou à la conception de nouvelles activités, bref, à relever le rendement des programmes.

De crainte que l'on ne pense à la Chambre ou dans le pays en général que le système d'évaluation des programmes, qui s'améliore sans cesse, n'est pas encore très efficace, je rappelle aux députés que tout dernièrement le contrôleur général, M. Harry Rogers, a été honoré pour l'excellent travail qu'il a fait dans le domaine de l'évaluation des programmes. En 1983, il a reçu le prix Myrdal pour le gouvernement de la société internationale de recherches sur les évaluations. Un grand nombre de fonctionnaires étrangers sont venus voir au Canada ce que nous faisons. Ils ont été impressionnés, et on a vanté nos mérites.

Dans son rapport de 1983, le vérificateur général a inséré un chapitre sur l'évalution des programmes. Je recommande aux députés d'y jeter un coup d'œil. L'auteur y parle des améliorations considérables qui ont été faites dans ce domaine. Il ne faut pas oublier que c'est un serviteur de la Chambre qui a fait ce rapport. L'auteur signalait que des améliorations considérables avaient été faites et il donnait entièrement son appui à la méthode d'évaluation du gouvernement. Par contre, il signalait qu'il y avait encore moyen d'améliorer le système et que la qualité des études faites par les services d'évaluation de chaque